



Brignais, le lundi 22 février 2016

**COMITE SYNDICAL  
du Jeudi 11 février 2016  
COMPTE RENDU**

**Membres présents :**

**Titulaires :** Paul MINSSIEUX, Christian KEZEL, Alexandre MARTIN, Daniel CHAVASSIEUX, Bernard SERVANIN, Jean-Louis GERGAUD, Danièle BLONDEAU, Gérard FAURAT, Pierre GONON, Vincent PASQUIER, Christophe IMBERT, Charles JULLIAN, Jérôme LACOSTE-DEBRAY, Gérard GRANADOS, Alain BADOIL.

**Titulaire ayant donné pouvoir :** /

**Suppléants participant au vote :** Christian REURE, Yves PAPILLON, Béatrice BOUTEMY.

**Suppléants ne participant pas au vote :** Martine, RIBEYRE, Marie-Christine LASSALLE.

**Membres excusés :**

**Titulaires :** Christiane BESSON, Loïc BIOT, Michel BONNARD, Maurice OLAGNIER.

**Suppléants :** Cécile JOMAND, Gérard VACHON.

**Membres absents :**

**Titulaires :** Paul ROCHEFORT, Brigitte D'ANIELLO-ROSA, Magali LANGLOIS, Jean BUFFENOIR, Christian FROMONT, Michel MONNET, Gérard GRANGE, Patrick CAMBIE.

**Suppléants :** Alain FABRE, Alain GERON, Maurice GUERRIERI, Françoise TRIBOLLET, Corinne CAILLET, Jean-François GAGNEUR, Xavier ODO, Catherine DI FOLCO, Jacques SAMAT, Christèle CROZIER, Guy HERVIER, Marc LAURENT, Bernard GUEDON, Magali FAUBEL, Martine PENA, Pierre VERGUIN, David SEGURA, Roger VIVERT, Pascale BONNIER, Christian RULLIAT.

**Techniciens présents :**

Marie-Thérèse MORAND, Receveur Syndical.

Stéphanie SPACAGNA, Christelle FARGEAS, Sébastien LAURENT, Coralie EXTRAT, Dominique ANOVAZZI.

**Techniciens excusés :**

Frédéric MARGOTAT, Frédéric AUGIER.

**Technicien absent :** /

**Ordre du jour :**

- Adoption du compte-rendu du comité syndical du 14 janvier 2016,
- Adoption du Compte Administratif 2015,
- Adoption du Compte de Gestion 2015,
- Affectation du résultat 2015,
- Adoption du Budget Primitif 2016,
- Demandes de subventions pour les opérations 2016,
- Adhésion à l'Institut des Risques Majeurs (IRMa),
- Questions diverses...

M. Minssieux accueille les participants et remercie Mme Morand pour sa présence.

M. Jérôme Lacoste-Debray est désigné secrétaire de séance.

M. Minssieux propose l'ajout d'une délibération :

- Approbation de la convention avec la CCVL pour la réalisation et le financement des travaux de réfection du franchissement sur le Garon de la route du barrage à Thurins.

Accord unanime des membres de l'assemblée.

## I – ADOPTION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 14 JANVIER 2016

M. Minssieux demande aux délégués s'ils ont des remarques à formuler sur le compte rendu du comité du 14 janvier 2016.

Aucune observation n'étant émise, M. Minssieux propose l'adoption de ce compte rendu.

**Adoption à l'unanimité du compte rendu du comité syndical du 14 janvier 2016.**

## II – PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015, DU COMPTE DE GESTION 2014, DE L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015 ET DU BUDGET PRIMITIF 2016

M. Minssieux donne la parole à M. Servanin qui présente les résultats 2015 (*diapo 3*) :

<b>Clôture 2014</b>	Investissement	396 033,38 €
	Exploitation	106 528,50 €
	Somme affectée pour l'investissement exercice 2015	0 €
<b>Exercice 2015</b>	Investissement	103 352,64 €
	Exploitation	46 743,75 €
<b>Clôture 2015</b>	Investissement	499 386,02 €
	Exploitation	153 272,25 €
	<b>Résultat global</b>	<b>652 658,27 €</b>

Les restes à réaliser en investissement de 2015 sont en excédent de 27 853,93 € :

En dépense : 112 359,57 €

En recette : 140 213,50 €

M. Servanin présente ensuite le détail du compte administratif 2015 et du projet de budget primitif 2016 :

### FONCTIONNEMENT (*diapo 4*) :

#### **Dépense :**

Budget Primitif 2015	1 395 107,36 €	(923 827,00 € pour les dépenses réelles)
Compte Administratif 2015	1 111 988,74 €	(675 347,53 € pour les dépenses réelles)
Budget Primitif 2016	1 494 177,06 €	(1 020 070,00 € pour les dépenses réelles)

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement pour 2015 s'élève à 73,10 % ;

M. Servanin précise que, ce taux peut apparaître relativement bas avec un écart important entre les chiffres du BP 2015 et le CA 2015 au niveau des charges à caractère général, mais il y a un certain nombre d'opérations qui correspondent à des actions du contrat de rivière qui n'ont pas été engagées en 2015 mais seront réinscrites au budget primitif 2016 (diagnostic de vulnérabilité, suivi qualité de l'eau, diagnostic des zones humides, abandon du parcours pédagogique, animations agricoles...).

M. Servanin estime que sur les charges à caractère général courantes, nous avons une relative stabilité.

En ce qui concerne les charges de personnel, l'augmentation s'explique par une validation de services d'un agent auprès de la CNRACL, mais qu'on ne retrouvera pas dans les prochaines années.

#### **Recette :**

Budget Primitif 2015	1 395 107,36 €	(1 113 498,00 € pour les recettes réelles)
Compte Administratif 2015	1 158 732,49 €	( 963 651,63 € pour les recettes réelles)
Budget Primitif 2016	1 494 177,06 €	(1 159 216,00 € pour les recettes réelles)

Le résultat de l'exercice pour la section de fonctionnement est excédentaire, soit 46 743,75 €.

Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement pour 2015 s'élève à 88,34 %.

M. Servanin rappelle que les participations des communes ont été lissées sur la durée du contrat de rivière avec seulement quelques fluctuations liées au nombre d'habitants des communes.

En réponse à Mme Boutemy qui demande à quoi correspondent les atténuations de charges, Mme Fargeas précise qu'il s'agit, en 2015, de remboursements d'indemnités journalières de l'assurance groupe du Centre de Gestion et de la CPCAM, en cas d'arrêt maladie d'un agent et du remboursement des frais relatifs à la gestion de

la MIE, qui sont avancés en totalité par le SMAGGA et remboursés en partie par les deux autres syndicats (SITOM et SYSEG).

#### **INVESTISSEMENT:**

##### **Dépense (diapo 5) :**

Budget Primitif 2015	2 000 177,82 €	(1 803 046,16 € pour les dépenses réelles)
Compte Administratif 2015	781 770,74 €	(606 689,88 € pour les dépenses réelles)
Budget Primitif 2016	2 017 007,04 €	(1 820 931,40 € pour les dépenses réelles)

M. Servanin reprend le détail par chapitre.

##### Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées :

Budget Primitif 2015	146 500,00 €	
Compte Administratif 2015	146 358,84 €	(99,90 % de réalisation)
Budget Primitif 2016	152 000,00 €	

##### Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles :

Budget Primitif 2015	552 221,47 €	
Compte Administratif 2015	3 781,50 €	(0,68 % de réalisation)
Restes à réaliser	0 €	
Budget Primitif 2016	540 000,00 €	
<b>Total (RAR + BP 2016)</b>	<b>540 000,00 €</b>	

Ce chapitre comprend :

- Etudes préalables au 2<sup>nd</sup> contrat de rivière : elles ont été terminées en 2015.
- Projet de barrages écrêteurs de crue : il s'agit des études préalables à la réalisation des barrages ; Mme Spacagna rappelle qu'un avenant au PAPI d'intention a été validé en fin d'année 2015 ; l'action sera donc engagée sur l'année 2016. S'agissant d'une procédure encore inédite, soumise à l'arbitrage du ministère ; le SMAGGA a préféré attendre d'être certain d'obtenir le financement avant de lancer l'opération. M. Minssieux indique que ces études préalables nous permettront d'avoir des éléments financiers fiables qui nous permettront de lancer le programme de construction ; ce travail préparatoire (prélèvements sur les terrains...) est indispensable et très encadré dans le cadre du PAPI (financement de l'Etat à 50 %).
- Etude politique foncière : réinscrite au BP 2016. En effet, Mme Spacagna explique que les contours de cette étude sont difficiles à définir ; il faut décider à quelle échelle il faut travailler et sur quels enjeux, la problématique foncière étant bien plus large que celle de l'eau. M. Minssieux rajoute que le SMAGGA a eu récemment des opportunités de rachat de terrains en bordure du Chéron, sur des zones à risque. Une discussion en bureau et en comité a abouti à la décision d'acheter ; cette étude aidera le SMAGGA à définir une politique foncière globale qui évitera les décisions au coup par coup.

##### Chapitre 21 – Immobilisations corporelles :

Budget Primitif 2015	81 143,28 €	
Compte Administratif 2015	47 527,06 €	(58,57 % de réalisation)
Restes à réaliser	28 446,47 €	
Budget Primitif 2016	60 310,00 €	
<b>Total (RAR + BP 2016)</b>	<b>88 756,47 €</b>	

Ce chapitre comprend :

- L'acquisition de matériel et l'informatique : Mme Fargeas précise qu'il s'agit aussi du matériel de désherbage recédé aux communes du SMAGGA. 52 800,00 € prévus au BP 2016 pour une nouvelle opération.
- Aménagement bien n° 690 (locaux MIE) : en 2015 modification compteur EDF. 2 510,00 € prévus au BP 2016 en nouveaux crédits et 2 057,17 € reportés en RAR (changement du système de verrouillage de la porte d'entrée + badges).
- L'acquisition d'un terrain à Chassagny – l'Ollière : opération terminée.
- La réalisation d'une maquette du B.V. : opération terminée ; restes à réaliser de 244,80 €.
- Acquisitions foncières : 5 000 € prévus au BP 2016 pour l'acquisition de terrains en bordure du Chéron.

## Chapitre 23 – Immobilisations en cours :

Budget Primitif 2015	1 023 181,41 €
Compte Administratif 2015	409 022,48 €
Budget Primitif 2016	1 040 174,93 €

Ce chapitre comprend :

- Les travaux de restauration et entretien de berges : 120 940,85 € prévus au BP 2015, 54 295,06 € réalisés, 13 488,00€ en RAR, 198 000,00 € prévus au BP 2016.
- Travaux de protection contre les crues : 468 347,11 € prévus au B.P. 2015, 240 757,76 € réalisés, 26 378,28 € en RAR, 201 211,07 € prévus au BP. 2016.
- Système d'alerte de crues : 44 638,69 € prévus au BP 2015, 16 788,67 € réalisés, 18 572,82 € en RAR, 0 € prévus au BP 2016, car opération terminée.
- Travaux continuité piscicole : 204 960,00 € prévus au BP 2015, 44 430,19 € réalisés, 22 594,00 € en RAR, 257 280,00 € prévus au BP 2016.
- Travaux de stabilisation d'ouvrages d'art : 85 500,00 € prévus au BP 2015, 40 654,80 € réalisés, 69 600,00 € prévus au BP 2016.
- Réhabilitation bassin écreteur Merdanson de Chaponost : 62 794,76 € prévus au BP 2015, 12 096,00 € réalisés, 2 880,00 € en RAR, 80 170,76 € prévus au BP 2016.
- Restauration champs d'expansion de crues : 36 000,00 € prévus au BP 2015, pas de réalisation en 2015, 120 000,00 € prévus au BP 2016.
- Travaux de lutte contre les ruissellements et les pollutions diffuses : nouvelle opération avec inscription de 30 000 € au BP 2016.

Avec l'intégration des RAR, le pourcentage de réalisé et engagé des dépenses d'investissement 2015 peut être recalculé à 39,88 %.

Mme Spacagna précise qu'il n'y a pas eu de changement par rapport aux plans de financement qui ont été présentés lors du D.O.B., sauf pour le programme stabilisation d'ouvrages d'art où des réinscriptions avaient été inscrites par erreur, et ont donc été supprimées.

Mme Spacagna fait quelques commentaires sur le compte administratif 2015 :

- Entretien et restauration de berges : une opération de stabilisation de berges sur le Cartelier a été différée et sera reprogrammée en 2016 avec un montant revu à la baisse.
- Travaux de protection contre les crues : les tranches prévues sont bientôt terminées. Il reste une enveloppe mais des aménagements supplémentaires doivent être réalisés sur plusieurs tranches déjà réalisées, par exemple sur la problématique des clapets anti-retours souvent arrachés qu'il convient d'enterrer pour les mettre à l'abri et éviter ainsi de nombreux remplacements qui s'avèreraient onéreux.
- Système d'alerte de crue : il reste des jaugeages à réaliser en hautes eaux ; on attend des épisodes pluvieux pour compléter les données, et mieux ajuster les courbes de correspondance entre hauteurs et débits sur chacune des stations.
- Continuité piscicole : en 2015, ce sont surtout des études qui ont été réalisées, et les travaux sont à conduire en 2016 sur une partie des chantiers prévus, en particulier sur deux sites, avec impacts financiers assez importants, mais les subventions restent intéressantes (jusqu'à 80 %).
- Réhabilitation du bassin du Merdanson de Chaponost : réalisation d'investigations géotechniques et physiques et études des solutions de réhabilitation ; les travaux seront engagés en 2016 avec la reprise de l'étanchéité de la digue de l'ouvrage.
- Restauration des champs d'expansion de crues : début de travail sur un site à Brignais mais nous attendons le retour de la DIRCE, car le site est à proximité de l'autoroute. La somme intégrale prévue au contrat de rivière a été inscrite au BP 2016, sachant qu'il y a un autre site à traiter sur la commune de Givors.
- Travaux de lutte contre les ruissellements et pollutions diffuses : en réponse à M. Kezel, Mme Spacagna précise que deux sites pilotes ont été définis dans le schéma de gestion des eaux pluviales sur lesquels le SMAGGA doit travailler sur de l'aménagement doux (bandes enherbées, haies, talus, diguettes) ; un volet de concertation, intégré dans l'animation agricole est prévu en fonctionnement et un volet de conception sur des aménagements de type optimisation de bassin ou création de diguettes en zone agricole là où l'on rencontre des problèmes de ruissellements et de pollutions est prévu en investissement au programme 820.

M. Minssieux s'interroge sur le financement possible par la Métropole de certains travaux réalisés sur ses communes.

M. Badoil précise que pour le SAGYRC, dont la moitié du territoire est sur le Département et l'autre moitié sur la Métropole, le Département n'accorde plus de subvention depuis 2014 ; par contre, la Métropole doit prendre le relai mais cela est très compliqué, sachant que rien n'est prévu pour les contrats de rivière.

**Recette (diapo 6) :**

Mme Fargeas précise que dans les documents envoyés un emprunt d'équilibre était inscrit qui depuis a été supprimé, car finalement ont été inscrits les prix de cession aux communes du matériel de désherbage ; voir au chapitre 024, (32 560,00 €) correspondant environ au montant de l'emprunt. Les dépenses imprévues ont été ajustées en conséquence, pour l'équilibre budgétaire.

Mme Fargeas rappelle que le SMAGGA a payé ce matériel de désherbage en 2015, puis a reçu en fin d'année le montant de la subvention et en 2016, il va céder le matériel aux communes (administrativement, car le matériel est déjà livré aux communes) en faisant les écritures de cession.

En réponse à Mme Morand, Mme Fargeas précise que le SMAGGA récupère la TVA par l'intermédiaire du FCTVA. D'autres achats de matériel sont prévus en 2016.

Budget Primitif 2015	2 000 177,82 €	(1 145 864,08 € en recettes réelles)
Compte Administratif 2015	885 123,38 €	( 448 482,17 € en recettes réelles)
Budget Primitif 2016	2 017 007,04 €	(1 043 513,96 € en recettes réelles)

**Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves :**

Budget Primitif 2015	169 106,00 €	(FCTVA)
Compte Administratif 2015	169 106,39 €	(FCTVA)
Budget Primitif 2016	73 800,00 €	(FCTVA)

**Chapitre 13 – Subventions d'investissement reçues :**

Budget Primitif 2015	976 758,08 €	
Compte Administratif 2015	279 375,78 €	(28,60 % de réalisation)
Budget Primitif 2016 + RAR	937 153,96 €	

Sont repris dans ce chapitre les subventions de l'Agence de l'Eau et communes, de l'Etat, de la Région et du Département, affectées aux opérations d'investissement.

Aucun emprunt n'a été souscrit en 2015, aucun n'est prévu non plus en 2016.

Avec intégration des RAR, le pourcentage de réalisation des recettes réelles d'investissement 2015 peut être recalculé à 51,38 %.

Excédent d'investissement de l'exercice 2015 : 103 352,64 €.

**POINT SUR LA DETTE (diapo 7)**

Voir le graphique de l'évolution du capital restant dû.

*Dans le cadre de l'adoption du C.A. 2015, M. Minssieux quitte la salle.*

M. Faurat, doyen de l'assemblée, prend la présidence.

(diapo 8)

**III – D-2016-17 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

Le doyen rappelle les chiffres présentés et propose l'approbation du compte administratif 2015, tel que présenté, pour un résultat global de 652 658,27 €.

Votants :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0

**Adoption à l'unanimité du compte administratif 2015.**

*Retour de M. Minssieux.*

**IV – D-2016-18 : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2015**

Mme Morand indique que le compte de gestion est conforme au compte administratif présenté.

M. Minssieux propose l'approbation du compte de gestion 2015, tel que présenté.

Votants :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstention :	0

**Adoption à l'unanimité du compte de gestion 2015.**

**V – D-2016-19 : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015**

M. Minssieux propose l'affectation du résultat de l'exercice 2015, avec report en totalité en fonctionnement de l'excédent de fonctionnement de 153 272,25 €, tel que présenté.

Votants :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstention :	0

**Adoption à l'unanimité de l'affectation du résultat de l'exercice 2015, tel que présenté.**

**VI – D-2016-20 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2016**

M. Minssieux propose l'approbation du budget primitif 2016, tel que présenté.

Votants :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstention :	0

**Adoption à l'unanimité du budget primitif 2016.**

**VII – D-2016-21 : DEMANDES DE SUBVENTIONS A L'AGENCE DE L'EAU RMC, A LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES ET A LA FEDERATION DE PECHE DU RHONE : PROGRAMME DE RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ECOLOGIQUE (diapo 9)**

Etude et travaux programmés en 2016 :

- Etude seuil sur le Cartelier à Thurins (10 000 € HT)
- Travaux seuil de l'Ollière sur le Mornantet à Chassagny, sur le terrain acheté par le SMAGGA en 2014 (15 000 € HT)
- Travaux seuil de la Pavière sur le Mornantet à Mornant (25 000 € HT)
- Travaux seuil des Mouilles à Millery (100 000 € HT budgétés en 2016)
- Travaux secteur de la Triandine sur le Garon à Messimy (50 000 € HT budgétés en 2016).

Pour le seuil des Mouilles, Mme Spacagna informe que l'estimation des travaux s'élève à 180 000 € HT. Il s'agit de recréer un lit qui va contourner le seuil ; mais une optimisation est à rechercher par la valorisation des matériaux extraits sur ce chantier. Ce chiffre pourrait donc être revu à la baisse en tenant compte de cette valorisation des matériaux.

Pour le secteur de la Triandine, le budget devrait plutôt s'élever à 60 000 € (chiffre récent donc pas rectifié sur le budget).

La demande de subvention sera faite sur un montant maximum global de 260 000.

M. Minssieux propose l'approbation de ce dossier tel que présenté et de la demande de financement à formuler auprès de l'Agence de l'Eau RMC, de la Région Auvergne Rhône-Alpes et de la Fédération de Pêche du Rhône.

Votants :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstention :	0

**Adoption à l'unanimité.**

**VIII – D-2016-22 : DEMANDES DE SUBVENTION A LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES ET A L'AGENCE DE L'EAU RMC –EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE 2016-2017 (diapo 9)**

Mme Spacagna rappelle qu'il s'agit du programme habituel d'animations jeune public (45 000 €), avec un financement possible de 30 % par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et 50 % par l'Agence de l'Eau RMC.

M. Minssieux estime que ce programme d'EDD est toujours très apprécié.

M. Jullian souhaite que les élus du SMAGGA fassent remonter les informations sur ce programme au niveau des communes.

M. Minssieux propose l'approbation de ce dossier tel que présenté et de la demande de financement à formuler auprès de l'Agence de l'Eau RMC et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Votants :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstention :	0

**Adoption à l'unanimité.**

**IX – D-2065-23 : DEMANDES DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU RMC ET A LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES – TRAVAUX DE LUTTE CONTRE LE RUISSELLEMENT ET LES POLLUTIONS DIFFUSES (diapo 10)**

Mme Spacagna rappelle que 2 sites pilotes ont été définis (Orliénas et Soucieu-en-Jarrest) pour la mise en œuvre d'aménagements de lutte contre l'érosion et les ruissellements, mais que ces sites pourraient être changés si d'autres opportunités se présentaient. Le montant de la mission de conception programmée en 2016 s'élève à 25 000 € TTC avec un financement possible par l'Agence de l'Eau RMC (40 %) et la Région Auvergne-Rhône-Alpes (40 %).

M. Minssieux propose l'approbation de ce dossier tel que présenté et des demandes de financement à formuler auprès de l'Agence de l'Eau RMC et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Votants :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstention :	0

**Adoption à l'unanimité.**

**X – D-2016-24 : ADHESION A L'INSTITUT DES RISQUES MAJEURS ( IRMa) (diapo 11)**

M. Minssieux donne la parole à Mme Extrat qui présente cet institut : il s'agit d'une association loi 1901 qui a pour objectif de promouvoir des actions d'information, de prévention et de sensibilisation aux risques majeurs.

Elle rappelle que c'est l'IRMa qui a assuré pour le SMAGGA les formations sur les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS).

Pour le SMAGGA, l'adhésion permettrait d'avoir un accompagnement sur la formation préventive et de bénéficier de la mise à disposition de guides (plans familiaux de mise en sureté, documents sur les PCS). L'association pourra également nous apporter des conseils dans l'élaboration des PCS avec des prix préférentiels sur certaines prestations proposées.

Mme Extrat estime que le montant de l'adhésion (335 €) n'est pas conséquent par rapport aux retours que le SMAGGA peut en avoir, sachant que le partenariat entre notre syndicat et l'IRMa existe déjà et qu'il s'agirait donc de soutenir l'association en formalisant cette collaboration.

En réponse à M. Minssieux qui demande si l'institut s'occupe d'autres risques que le risque inondation, Mme Extrat précise qu'il s'intéresse à tous les risques naturels et technologiques. Ils font notamment un gros travail sur les PCS. Par exemple, plusieurs communes du plateau Mornantais prévoient de se réunir pour passer un marché sur les PCS : la relecture d'un cahier des charges et la transmission de contacts seraient être des aides que le SMAGGA pourrait demander à l'IRMa.

En réponse à M. Minssieux, Mme Extrat confirme que, par l'intermédiaire de notre adhésion, toutes les communes du SMAGGA pourraient bénéficier des services de l'IRMa.

Mme Spacagna précise que l'IRMa a fait un travail très intéressant sur le scénario de l'exercice de simulation de crise inondation pour le test du PCS de la commune de Grigny.

M. Minssieux propose l'approbation l'adhésion du SMAGGA à l'Institut des Risques Majeurs.

Votants :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstention :	0

**Adoption à l'unanimité.**

#### **XI – D-2016-25 : APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LA CCVL POUR LA REALISATION ET LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE REFECTION DU FRANCHISSEMENT DU GARON PAR LA ROUTE DU BARRAGE A THURINS (diapo 13)**

Mme Spacagna rappelle qu'il s'agit de travaux au niveau du franchissement du Garon par la route du barrage à Thurins, sur un secteur comportant une voie d'intérêt communautaire ; deux buses cylindriques sont comblées et il existe un phénomène d'érosion sous la voirie. Deux problématiques se posent : une problématique hydraulique à gérer par le SMAGGA et une problématique voirie à gérer par la CCVL.

Cette convention présente les modalités techniques et financières de cette opération, à savoir un cofinancement à 50 % pour chaque collectivité, déduction faite de la subvention du Département (dans le cadre du contrat pluriannuel passé avec le SMAGGA au titre du volet stabilisation d'ouvrages d'art). La maîtrise d'ouvrage est déléguée par la CCVL au SMAGGA. La CCVL reversera sa participation au SMAGGA après la réception des ouvrages, qui reviennent à la commune de Thurins, puis seront remis à disposition de la CCVL.

Le projet de convention est remis à l'ensemble des délégués et sera annexé à la délibération.

M. Minssieux propose l'approbation de cette convention, telle que présentée.

Votants :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstention :	0

**Adoption à l'unanimité.**

#### **XII – QUESTIONS DIVERSES**

➤ **COMMUNICATION ET EDD :**

- Spot de sensibilisation à la réduction de l'utilisation des pesticides par les jardiniers amateurs : M. Minssieux rappelle que ce spot de 25 s sera diffusé dans les 5 cinémas du territoire (Méga CGR + cinémas associatifs).
- Signature charte « zéro pesticide » : Montagny sera la prochaine commune à signer cette charte.
- Outil pédagogique numérique : M. Laurent précise que ce projet avance ; après les derniers réglages, le jeu devrait être prêt pour le mois de mars, après avoir réalisé une phase test avec une classe de Brignais après les vacances de février. Ce jeu, tout public, mais destiné principalement aux enfants, sera disponible sur les plates-formes de téléchargement de jeux (tablette, téléphone et ordinateur).

➤ **NAPPE PHREATIQUE SUR LE SITE DES CARRIERES A MILLERY:**

M. Jullian informe les participants qu'il a fait récemment, avec les élus du SIMIMO, une visite de ce site ; cette réserve (nappe phréatique à ciel ouvert), propriété des syndicats SIMIMO et SIDESOL, fait l'objet d'un chantier réalisé par une trentaine d'élèves de la M.F.R. La Petite Gonthière de Anse : en effet, il existe un problème de développement important d'arbres et de végétation sur le site, avec des arbres qui tombent dans le plan d'eau à cause de la présence de castors. Cette visite a permis aux élus de se rendre compte du travail très important réalisé pour maîtriser la végétation sur la totalité du site et les volumes énormes de déchets à évacuer. Il s'avère également que des personnes entrent la nuit sur le site, après avoir dégradé le grillage. Des solutions devront être trouvées, vu les enjeux importants de cette réserve. M. Minssieux charge M. Jullian d'organiser une visite de ce site pour les élus du SMAGGA. M. Jullian contactera les syndicats d'eau potable et la MFR d'Anse pour voir à quelle période il conviendrait de faire cette visite.



## ➤ PLAN DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU (PGRE) :

Mme Spacagna explique qu'en 2013, la nappe du Garon a été classée en « Zone de répartition des eaux » par arrêté préfectoral, ce qui signifie qu'elle a été identifiée en déséquilibre par rapport aux besoins ; à ce titre, le Préfet a sollicité le SMAGGA pour porter l'élaboration du PGRE, avec un volet eaux souterraines et un volet eaux superficielles.

L'objectif de ce PGRE est, d'une part de répartir les volumes prélevables (des études préalables ont défini le volume prélevable annuellement sur la ressource souterraine : 5,5 millions de m<sup>3</sup>) et d'autre part, de définir des débits objectif d'étiage minimum des cours d'eau à maintenir pour ne pas mettre en péril le milieu.

Sur le volet eaux souterraines, il fallait répartir les 5,5 millions de m<sup>3</sup> prélevables entre les trois catégories d'usagers (syndicats d'eau potable (EP), activités économiques et irrigation), sachant qu'entre 2005 et 2010 les syndicats d'EP ont prélevé environ 6 millions de m<sup>3</sup>, puis il y a eu une diminution entre 2010 et 2015 ; de plus, il existe des prélèvements industriels de l'ordre de 40 000 m<sup>3</sup>/an. Nous avons par contre découvert dans nos études un prélèvement industriel non déclaré de 330 000 m<sup>3</sup>/an, dont la réinjection dans la nappe est en cours d'étude. Le prélèvement irrigation est essentiellement effectué par les communes pour l'arrosage d'espaces verts et par les Potagers du Garon à Grigny. Lors de la réunion de concertation sur le volet eaux souterraines début février, il a été acté une répartition de volumes prélevables à 5,35 millions de m<sup>3</sup> pour l'eau potable, 100 000 m<sup>3</sup> pour l'industrie et 50 000 m<sup>3</sup> pour l'irrigation, sachant que les syndicats d'EP se sont engagés à réduire significativement leurs prélèvements sur 3 ans à 4.5 millions de m<sup>3</sup> pour faire remonter le niveau de la nappe et compenser les volumes surexploités au début des années 2000. La nappe a récupéré son niveau de 2003 (année de la sécheresse) il y a seulement un an.

Sur le volet eaux superficielles, il n'y a pas de prélèvement à proprement parler ; les étiages sont naturellement sévères, aggravés par l'existence de plans d'eau avec un prélèvement principal par évaporation des plans d'eau ; il n'est donc pas pertinent de définir des volumes prélevables sur les eaux superficielles. Il va être proposé de ne pas autoriser de nouveaux prélèvements qui viendraient impacter les étiages. Actuellement, sur le bassin versant, on respecte les débits objectif d'étiage avec les retenues qui existent actuellement, à l'exception peut-être du haut du Mornantet en lien avec la retenue du lac de la Madone (SMHAR) ; avec la station de mesures de débit sur ce site, nous allons observer les débits sur les années qui viennent pour voir si nous atteignons bien les objectifs.

M. Minssieux précise que les Syndicats d'eau sont interconnectés avec le Syndicat de production Rhône-Sud, qui prélève dans la nappe du Rhône, et que c'est cette ressource de substitution qui permet de pouvoir limiter les prélèvements dans la nappe du Garon, tout en assurant la réponse au besoin en eau de la population.

M. Kezel souhaite savoir si un gain a pu être quantifié sur la recharge de la nappe suite aux nouvelles politiques d'infiltration des eaux pluviales mise en place ces dernières années. Mme Spacagna indique que c'est inquantifiable.

M. Martin indique que par ailleurs, les volumes perdus par les fuites du réseau représentent 17 à 19 % des volumes consommés ; c'est environ ce qui sera acheté à Rhone-Sud. Mme Spacagna indique que des opérations de réhabilitation de réseaux sont effectivement menées et à poursuivre par les Syndicats, pour maintenir, voire améliorer, le rendement des réseaux. Elle ajoute que le PGRE contient également un programme d'actions dans lequel ces opérations de réhabilitation sont inscrites. D'autres actions sont prévues, notamment pour la sensibilisation des consommateurs, en particulier les gros consommateurs dont les communes font souvent partie.

Aucune autre question n'étant soulevée, M. Minssieux remercie les participants et lève la séance.

Le Président  
Paul MINSSIEUX

